



## Agenda

### À venir

#### Du 17 au 20 mai 2021 :

Formation continue des agents IPCSR du Haut-Rhin au perfectionnement à la conduite de véhicules du groupe lourd.

#### Du 19 au 20 mai 2021 :

Formation continue de la filière « éducation routière » au module « gestion des conflits » à destination des IPCSR.

#### 20 mai 2021 :

Formation continue des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

#### Les 26 et 27 mai 2021 :

Formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

#### Du 27 au 28 mai 2021 :

Formation initiale des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

#### Les 20, 21, 27 et 28 mai 2021 :

Formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés » (stages délocalisés).

#### À partir du 31 mai 2021 :

Formation continue de la filière « éducation routière » aux catégories du groupe lourd du permis de conduire (C, D et CE).

## LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication :  
Thierry OLIVIER

Assistante Communication :  
Nathalie VIDOT

Conception : Renaud Scapin

### INSERR

122, rue des Montapins  
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex  
Tél : 03.86.59.90.59  
Fax : 03.86.59.53.82  
www.inserr.fr

## Actualités

### LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE EXAMENS ET CONCOURS

#### Préparation à distance à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'IPCSR de 2<sup>e</sup> classe

L'INSERR est chargé d'organiser, pour le compte du ministère de l'intérieur, une préparation à l'épreuve unique d'admission d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2022.

Outre l'accès à une base documentaire « métier », trois devoirs d'entraînement seront proposés aux candidats.

37 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont inscrits à cette préparation.

### LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

#### La formation continue des experts en automobile (VE), le planning du cycle 2022 est en ligne !

Les experts automobiles suivent une formation continue pour le renouvellement de leur agrément « véhicules endommagés » (VE).

Réservez, dès maintenant une date auprès de l'INSERR pour votre formation qualifiante « VE 2022 ».

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter Annick SIRE, assistante de formation, par courriel ([annick.sire@inserr.fr](mailto:annick.sire@inserr.fr)) ou par téléphone au 03 86 59 90 57.

### ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

#### ENEDIS Bourgogne

#### sollicite L'INSERR



ENEDIS Bourgogne, est présent dans toute la région grâce à un maillage territorial fort. Avec la région Bourgogne-Franche-Comté, elle soutient l'essor des énergies renouvelables dans l'objectif de devenir un territoire à énergie positive de référence (TEPCV).

ENEDIS Bourgogne a sollicité l'INSERR afin d'effectuer un audit de sa sinistralité automobile qui répond à un triple objectif :

- réaliser un état des lieux de la sinistralité automobile ;
- identifier les facteurs de risque qui relèvent du véhicule, du conducteur et de l'organisation ;
- proposer des actions à mener dans le cadre de la démarche de prévention déjà existante chez ENEDIS Bourgogne.

Débuté en janvier dernier, cet audit a permis de mener une analyse précise de la situation.

À l'issue de la restitution, des préconisations ont été recommandées par L'INSERR en termes de perfectionnement d'actions et de démarches au sein du plan de prévention du risque routier ENEDIS Bourgogne.

Les rencontres  
**Flotauto**  
PARIS

7 octobre 2021  
8h30 à 19h • Paris Event Center

INSERR

Retrouvez l'INSERR  
à la 10<sup>e</sup> édition  
des Rencontres Flotauto  
stand n° E23

#RencontresFlotauto

www.rencontres.flotauto.com

## Rappel réglementaire

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer des épreuves de conduite de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Une vingtaine de départements, situés essentiellement en Île-de-France, en Région PACA, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Hauts-de-France, sont concernés par ces recrutements.



Vingt-neuf agents ont été sélectionnés pour exercer ces fonctions dans le cadre d'un processus très sélectif.

# Nouveau recrutement : la formation initiale des examinateurs pour l'examen pratique B du permis de conduire



**Dans le cadre des mesures prises pour répondre aux temps d'attente induits par la crise sanitaire, le ministère de l'intérieur a fait appel à l'article 28 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui permet à l'autorité administrative d'avoir recours à des agents publics ou contractuels pour faire passer l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger (catégorie B).**

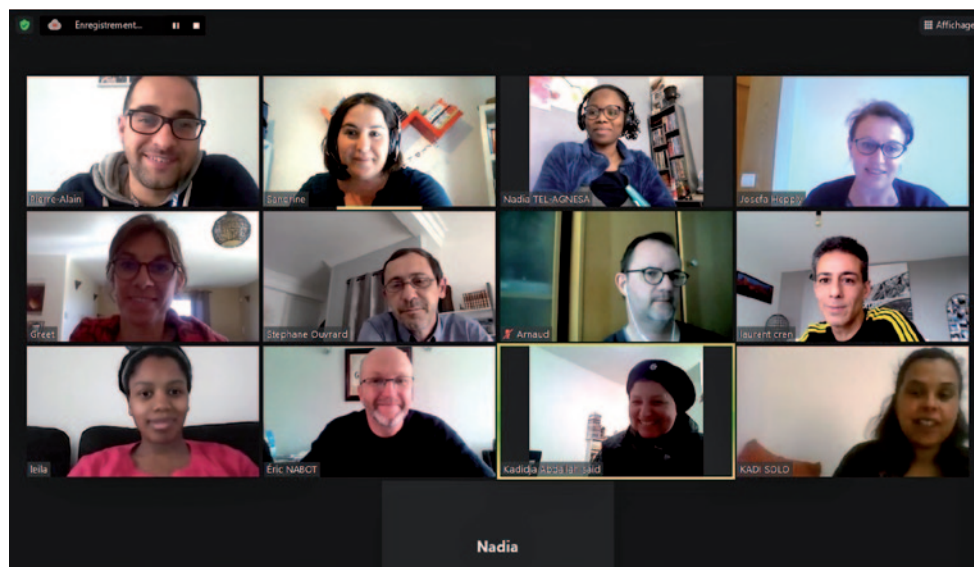
Il s'agit d'une mise à disposition de personnel réalisée dans le cadre d'une convention conclue entre La Poste S.A. et le ministère de l'Intérieur. Ce dispositif, mis en place en 2016 et 2019, a démontré son efficacité tant du point de vue de la diminution de ce délai que de la pérennisation des recrutements.

## Une formation spécifique adaptée

C'est dans un contexte complexe, fortement marqué par les restrictions et contraintes liées à la crise sanitaire, que les examinateurs ont tout de même pu entamer leur formation le 29 mars dernier, grâce à la mise en place d'un dispositif d'enseignement à distance pour le début de leur cursus.

Le défi de la formation à distance a pu être relevé grâce à l'expérience déjà acquise par l'INSERR lors du premier épisode de confinement au printemps 2020.

L'INSERR a pu compter sur une équipe de formateurs volontaires et eux-mêmes formés à ce dispositif qui nécessite un effort particulier d'adaptation et d'organisation.



Après trois premières semaines de distanciel, les examinateurs ont fait leur entrée à l'INSERR le 19 avril 2021 pour poursuivre leur apprentissage à Nevers jusqu'au 09 juillet 2021.

Il est à noter que les examinateurs B sont soumis à une formation initiale obligatoire, identique à celle prévue par l'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation initiale et à la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en ce qui concerne les enseignements relatifs à la catégorie B du permis de conduire.

D'une durée d'environ quinze semaines dont quatre semaines de stage pratique sur le terrain, ce cursus de formation sera sanctionné par des évaluations écrites ainsi que par une première qualification professionnelle leur permettant, en cas de réussite, de mener provisoirement des examens du permis de conduire en autonomie.

Leur habilitation devra ensuite être entérinée par le passage d'une nouvelle évaluation technique, la qualification initiale, à l'issue d'une période de consolidation des compétences au cours du dernier trimestre de l'année en service d'affectation.

Après avoir satisfait à ces exigences, ils pourront exercer leurs nouvelles fonctions au sein de leur département d'affectation.

**Vous souhaitez  
communiquer  
sur la lettre  
mensuelle  
de l'INSERR,  
contactez-nous  
info@inserr.fr**